



(11) **EP 1 618 042 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
21.08.2013 Bulletin 2013/34

(21) Numéro de dépôt: **04742593.9**

(22) Date de dépôt: **28.04.2004**

(51) Int Cl.:
B65D 5/50 (2006.01) **B65D 5/02** (2006.01)

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR2004/001027

(87) Numéro de publication internationale:
WO 2004/099030 (18.11.2004 Gazette 2004/47)

(54) **EMBALLAGE DE PRESENTATION**

SCHAUVERPACKUNG

PRESENTATION PACKAGING

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**

(30) Priorité: **30.04.2003 FR 0305347**

(43) Date de publication de la demande:
25.01.2006 Bulletin 2006/04

(73) Titulaire: **BONGRAIN S.A.**
78220 Viroflay (FR)

(72) Inventeur: **BONNIN, Yves**
F-78580 Maule (FR)

(74) Mandataire: **Bolinches, Michel Jean-Marie et al**
Cabinet Orès
36, rue de St Pétersbourg
75008 Paris (FR)

(56) Documents cités:
EP-A- 0 564 414 CH-A- 365 023
DE-B- 1 112 007 GB-A- 273 910
GB-A- 1 116 677 US-A- 3 529 761
US-A1- 2002 108 880

EP 1 618 042 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention concerne un emballage de présentation, selon la revendication 1, pour portions individuelles renfermant un produit alimentaire pâteux.

[0002] Actuellement, il existe différentes façons de regrouper, dans un même emballage de présentation, des portions individuelles de produit alimentaire pâteux, par exemple à base de fromage fondu ou de cacao. On entend par produit à base de pâte de cacao un produit élaboré à partir de fèves de cacao qui sont cueillies, fermentées pour en retirer la pulpe qui les entoure, séchées, torréfiées et concassées avant d'être transformées en pâte fluide par broyage.

[0003] Il existe dans le commerce des emballages ayant la forme d'une boîte circulaire contenant des portions de fromage fondu de forme triangulaire disposées circulairement et parfois sur plusieurs couches superposées. Il existe également des emballages de forme parallélépipédique contenant des portions de fromage fondu de forme carrée ou rectangulaire mises côte à côte et parfois sur plusieurs couches.

[0004] Or, ces emballages sont peu pratiques à utiliser pour le consommateur, notamment pour saisir les portions, principalement la première de chaque couche car elles sont très proches les unes des autres. Une fois certaines portions consommées, les autres peuvent se déplacer très facilement dans l'emballage, ce qui peut les abîmer, les cabosser voire les déchirer et rendre leur contenu impropre à la consommation. Par ailleurs, d'un point de vue visuel et commercial, ces emballages sont peu attrayants.

[0005] Le document DE-B-11 12 007 divulgue un emballage selon le préambule de la revendication 1 annexée à la présente description.

[0006] Un but de l'invention est de résoudre ces problèmes en proposant en emballage pratique à utiliser, compact et esthétique.

[0007] Plus précisément, l'invention a pour objet un emballage de présentation pour portion(s) individuelle(s) renfermant un produit alimentaire pâteux, par exemple à base de fromage fondu ou de cacao, comprenant un étui allongé et un support monté coulissant à l'intérieur de l'étui, ledit support présentant une pluralité de logements pour recevoir des portions individuelles constitués par des ouvertures espacées les unes des autres par des portions de matière, caractérisé en ce que ce support coulissant est disposé sensiblement à mi-hauteur de l'étui.

[0008] Avantagusement, l'étui présente, en section droite, une forme triangulaire, pour recevoir au moins une rangée de portions individuelles de forme pyramidale.

[0009] Selon un premier mode de réalisation préféré, l'étui comprend une face de base et deux faces latérales, et le support est monté coulissant à l'intérieur de l'étui, sensiblement parallèlement à la face de base, en prenant appui contre les faces latérales.

[0010] Selon différents aspects complémentaires de l'invention :

- le support comprend une plaque principale munie, latéralement, d'aillettes rabattues reposant sur les deux flancs latéraux de l'étui ;
- chaque ouverture présente une section carrée dont la dimension du côté est telle que chaque portion individuelle, de forme pyramidale à base carrée, est insérée dans l'ouverture avec sa base carrée disposée sensiblement contre le flanc de base de l'étui.

[0011] De manière avantageuse, l'étui et le support sont en carton ou en matière plastique, par exemple transparente, et des languettes rabattables, réalisées d'une pièce avec l'étui, obturent les deux extrémités ouvertes dudit étui.

[0012] D'autres caractéristiques, détails et avantages de l'invention ressortiront à la lecture de la description faite en référence aux dessins annexés donnés à titre d'exemple qui représentent respectivement :

- la figure 1, une vue, en perspective d'un mode de réalisation d'un emballage de présentation selon la présente invention comprenant un support coulissant dans un étui et sur lequel repose au moins une portion individuelle en forme de pyramide à base carrée renfermant un produit alimentaire pâteux à base de fromage fondu,
- la figure 2, une vue de face de l'emballage de la figure 1, et
- la figure 3 est une vue en perspective d'un mode de réalisation ne faisant pas partie de l'invention.

[0013] Les figures 1 et 2 représentent un emballage de présentation 10 pour portions individuelles 30 de fromage fondu selon la présente invention. On entend par fromage fondu, le produit obtenu par la fonte à chaud, en présence ou non de sels de fonte, de caillés de fromage, de fromage(s) seul(s) ou en mélange avec d'autres matières premières laitières telles que le beurre, la poudre de lait ou de lactosérum, des matières grasses, des anhydres, des concentrés protéiques, etc. Le terme fromage fondu comprend également les produits où les matières premières fromagères ou laitières sont remplacées partiellement ou totalement par des matières végétales telles que des matières grasses ou protéines.

[0014] Cet emballage 10 se présente sous la forme d'un étui allongé 12 de section triangulaire, par exemple selon un triangle équilatéral constitué par un flanc de base 12a et deux flancs latéraux 12b et 12c. Cet emballage 10 est typiquement réalisé à partir d'une forme de base plane, telle qu'une feuille de matériau plastique transparent rectangulaire ou en carton, repliée sur elle-même le long de lignes prévues à cet effet, puis collée ou soudée longitudinalement pour lui donner sa forme volumique finale de cylindre à base triangulaire. L'étui 12 présente, à ses deux extrémités opposées 14, des

languettes 16 rabattables pour fermer l'emballage 10.

[0015] A l'intérieur de cet étui 12, se trouve un support allongé 20 réalisé en carton ou en matière plastique suffisamment rigide. Ce support 20 présente une plaque principale 22 pouvant coulisser sensiblement parallèlement au flanc de base 12a de l'étui 12, et deux ailettes latérales 24 s'étendant le long de la plaque du principal 22 et rabattues pour prendre appui intérieurement sur les flancs latéraux 12b et 12c de l'étui 12. La plaque principale 22 se trouve sensiblement à mi-hauteur de l'étui 12 en partant du flanc de base 12b.

[0016] Des logements 25 sont aménagés à l'intérieur de la plaque principale 22, sous la forme d'ouvertures 26 séparées les unes des autres par des zones de matière 27. Chaque ouverture 26 présente une section carrée pour recevoir une portion individuelle 30 de fromage fondu de forme pyramidale à base carrée. La longueur d'un côté du carré est telle que la portion pyramidale 30 repose sensiblement à mi-hauteur dans l'ouverture, la base carrée de la portion 30 reposant contre le flanc de base 12a de l'étui 12.

[0017] Lorsque l'utilisateur souhaite saisir une portion 30 de fromage, il ouvre les languettes 16 d'une extrémité 14 de l'emballage 10, puis il tire sur le support allongé 20 de manière à faire coulisser vers l'extérieur la plaque principale 22 le long des flancs 12b et 12c de l'étui 12. Selon le sens dans lequel se trouve l'emballage 10, soit la portion individuelle 30 de fromage tombe d'elle-même par gravité dans la main de l'utilisateur lorsque le flanc de base 12a est situé en regard du sol, soit l'utilisateur saisit la portion individuelle 30 de fromage par le dessus, c'est-à-dire par les faces latérales de la pyramide, lorsque ladite portion 30 repose à l'envers dans l'ouverture 25, c'est-à-dire la pointe de la pyramide dirigée vers le sol. Cette seconde solution de présentation est recommandée pour faciliter la prise en main de la portion 30 afin d'éviter que qu'elle ne tombe au sol par gravité et s'abîme. Une fois la portion prise 30, l'utilisateur repousse le support 20 dans l'étui 12 et referme les languettes 16 de l'emballage 10 avant de le remettre au réfrigérateur, si nécessaire.

[0018] Selon le mode de réalisation ne faisant pas partie de l'invention qui est illustré par la figure 3, le support couissant 20 repose directement sur le flanc de base 12a de l'étui 12. Ce support couissant 20 se présente également comme une plaque principale 22. Cette plaque 22 présente, contrairement à la solution précédente, des logements 25 délimités par des rebords de matière 29 faisant saillie à la surface de la plaque principale 22. Comme cela est représenté sur la figure 3, chaque logement 25 présente une section carrée sensiblement identique, ou légèrement supérieure, à la section de la base d'une portion individuelle 30 de fromage fondu de forme pyramidale à base carrée. Ainsi, les portions individuelles 30 de fromage fondu reposent directement sur la plaque 22, qui peut éventuellement être sécable entre deux logements consécutifs.

[0019] Lorsque l'utilisateur souhaite prendre une por-

tion individuelle 30 de fromage fondu, il ouvre l'emballage et tire le support 20 pour le sortir partiellement ou totalement de l'étui 12. Il saisit ensuite la portion individuelle 30 en veillant à positionner l'emballage de préférence avec le flanc de base 12a vers le bas afin que les portions 30 ne tombent pas toutes au sol.

[0020] L'emballage de présentation 10 peut être conçu pour recevoir des portions individuelles 30 qui n'ont pas nécessairement une forme pyramidale, toute autre forme pouvant être admise. Il suffit à cet effet de prévoir des logements appropriés 25 dans le support interne 20 de l'étui 12 ; par ailleurs, l'emballage de présentation peut être utilisé pour d'autres produits alimentaires, par exemple à base de pâte de cacao tel que du chocolat ; l'étui peut servir de support publicitaire ; enfin, une fausse portion renfermant un gadget publicitaire ou un jouet pour enfant peut être installée à la place d'une vraie portion, rendant l'emballage encore plus attrayant pour le consommateur.

Revendications

1. Emballage de présentation (10) pour portion(s) individuelle(s) (30) renfermant un produit alimentaire pâteux, par exemple à base de fromage fondu ou de cacao, comprenant un étui allongé (12) et un support (20) monté couissant à l'intérieur de l'étui (12), ledit support (20) présentant une pluralité de logements (25) pour recevoir des portions individuelles (30) constitués par des ouvertures (26) espacées les unes des autres par des portions de matière (27), **caractérisé en ce que** ce support couissant est disposé sensiblement à mi-hauteur de l'étui.
2. Emballage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'étui (12) présente, en section droite, une forme triangulaire, pour recevoir au moins une rangée de portions individuelles (30) de forme pyramidale.
3. Emballage selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** l'étui (12) comprend une face de base (12a) et deux faces latérales (12b, 12c), et le support (20) est monté couissant à l'intérieur de l'étui (12), sensiblement parallèlement à la face de base (12a), en prenant appui contre les faces latérales (12b, 12c).
4. Emballage selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** le support (20) comprend une plaque principale (22) munie, latéralement, d'ailerets (24) rabattues reposant sur les deux flancs latéraux (12b, 12c) de l'étui (12).
5. Emballage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** chaque ouverture (26) présente une section carrée dont la dimension du côté est telle que chaque portion indi-

viduelle (30), de forme pyramidale à base carrée, est insérée dans l'ouverture (26) avec sa base carrée disposée sensiblement contre le flanc de base (12a) de l'étui (12).

6. Emballage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'étui et le support (12) sont en carton ou en matière plastique, par exemple transparente.
7. Emballage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** des languettes rabattables (16), réalisées d'une pièce avec l'étui (12), obturent les deux extrémités ouvertes (14) dudit étui (12).

Patentansprüche

1. Präsentationsverpackung (10) für Einzelportion(en) (30), die ein pastöses Nahrungsmittel, beispielsweise auf Basis von Schmelzkäse oder Kakao, umschließt, enthaltend eine längliche Umhüllung (12) und einen Träger (20), der innerhalb der Umhüllung (12) verschiebbar gelagert ist, wobei der Träger (20) zum Aufnehmen von Einzelportionen (30) eine Mehrzahl von Aufnahmeausnehmungen (25) aufweist, welche aus Öffnungen (26) bestehen, die durch Materialabschnitte (27) voneinander beabstandet sind, **dadurch gekennzeichnet, dass** dieser verschiebbare Träger im Wesentlichen auf halber Höhe der Umhüllung angeordnet ist.
2. Verpackung nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Umhüllung (12) im Querschnitt eine dreieckige Form aufweist, um zumindest eine Reihe von Einzelportionen (30) in pyramidenartiger Form aufzunehmen.
3. Verpackung nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Umhüllung (12) eine Basisfläche (12a) und zwei Seitenflächen (12b, 12c) aufweist, wobei der Träger (20) innerhalb der Umhüllung (12) im Wesentlichen parallel zur Basisfläche (12a) verschiebbar gelagert ist und dabei an den Seitenflächen (12b, 12c) anliegt.
4. Verpackung nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Träger (20) eine Hauptplatte (22) aufweist, die seitlich mit umgeklappten Flügeln (24) versehen ist, die auf den beiden Seitenflanken (12b, 12c) der Umhüllung (12) aufliegen.
5. Verpackung nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** jede Öffnung (26) einen quadratischen Querschnitt aufweist, dessen Seitenabmessung derart ist, dass jede Einzelportion (30) in Pyramidenform mit quadratischer

Grundfläche in die Öffnung (26) eingefügt ist, wobei ihre quadratische Grundfläche im Wesentlichen an der Basisflanke (12a) der Umhüllung (12) angeordnet ist.

6. Verpackung nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Umhüllung und der Träger (12) aus Karton oder beispielsweise durchsichtigem Kunststoffmaterial hergestellt sind.
7. Verpackung nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** umklappbare Zungen (16), die aus einem Stück mit der Umhüllung (12) hergestellt sind, die beiden offenen Enden (14) der Umhüllung (12) verschließen.

Claims

1. A presentation package (10) for one or more individual portions (30) containing a pasty food product, for example based on processed cheese or on cocoa, the package comprising an elongate case (12) and a support (20) slidably mounted inside the case (12), said support (20) presenting a plurality of housings (25) for receiving individual portions (30) constituted by openings (26) spaced apart from one another by regions of material (27), the package being **characterized in that** this sliding support (20) is disposed substantially halfway up the case.
2. A package according to claim 1, **characterized in that** the shape of the case (12) in right section is triangular in order to receive at least one row of individual portions (30) that are pyramid-shaped.
3. A package according to claim 2, **characterized in that** the case (12) comprises a base face (12a) and two side faces (12b, 12c), and the support (20) is slidably mounted inside the case (12) substantially parallel to the base face (12a), bearing against the side faces (12b, 12c).
4. A package according to claim 3, **characterized in that** the support (20) comprises a main plate (22) provided on its sides with folded fins (24) resting against the two side flanks (12b, 12c) of the case (12).
5. A package according to any preceding claim, **characterized in that** each opening (26) is square in section with a side of dimension such that each individual portion (30) in the form of a square-based pyramid is inserted in the opening (26) with its square base disposed substantially against the base flank (12a) of the case (12).

6. A package according to any preceding claim, **characterized in that** the case and the support (12) are made of cardboard or of plastics material, e.g. transparent material.

5

7. A package according to any preceding claim, **characterized in that** foldable tabs (16) made integrally with the case (12) close the two open ends (14) of said case (12).

10

15

20

25

30

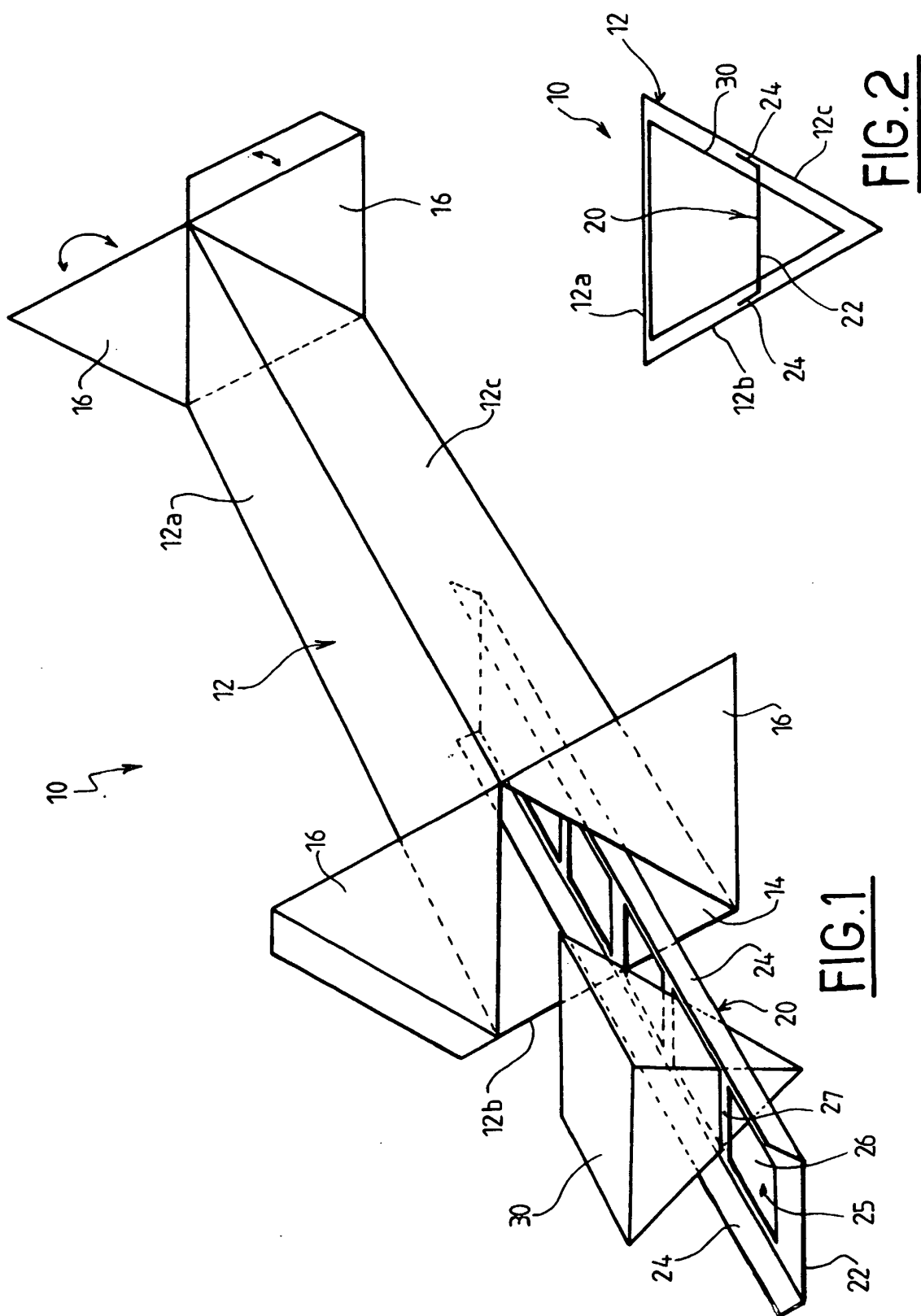
35

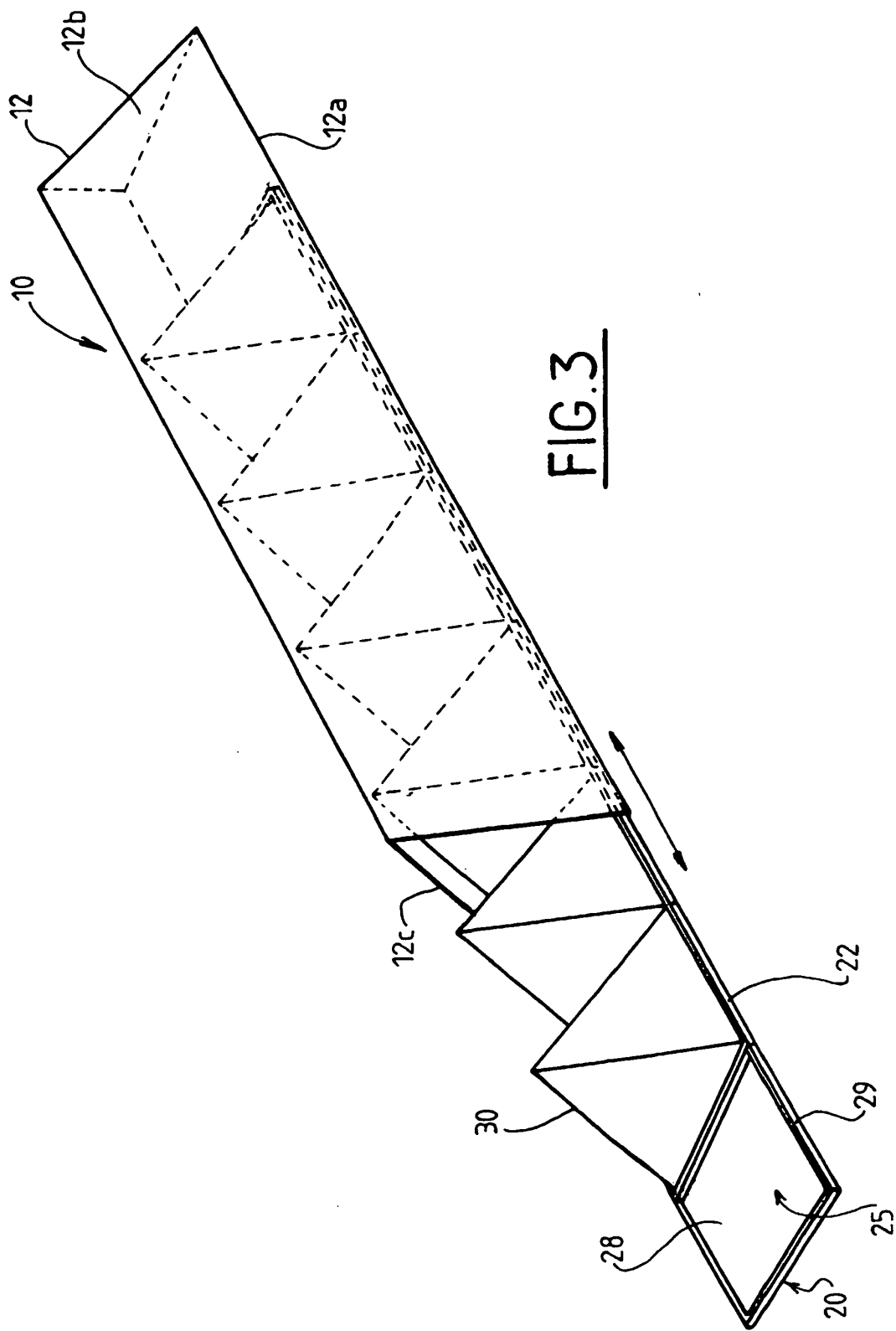
40

45

50

55





RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- DE 1112007 B [0005]